

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 49 (1904)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Chroniques et nouvelles

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CHRONIQUES et NOUVELLES

## CHRONIQUE SUISSE

Les nouveaux équipements et habillements. — Le service militaire des instituteurs. — La société de gymnastique et l'instruction militaire préparatoire. — Expériences de mobilisation.

Les essais avec les nouveaux équipements et habillements ont commencé dans les divisions I et IV, aux écoles de tir de Wallenstadt et au Gothard. Les effets sont conformes à la description qu'en a donnée la *Revue militaire suisse* dans la chronique suisse d'avril. On trouve du reste dans ce numéro des planches qui complètent ce qui a été dit précédemment.

La première impression, car ce n'est que d'une impression qu'il peut être question, les essais venant à peine de commencer, est bonne ; elle est meilleure qu'on ne pouvait le penser. A vrai dire, on trouve la coiffure « pompier » ; par quoi on entend qu'elle ressemble à une coiffure de pompier. C'est possible, puisque les pompiers portent des casques, et que la coiffure mise à l'essai affiche la forme générale d'un casque. Mais c'est un casque d'une forme spéciale, en quelque sorte internationale, puisqu'elle est copiée sur la forme des coiffures des troupes coloniales que portent les troupes de presque tous les Etats à colonies. Cette coiffure a tous les avantages du casque : elle repose normalement sur la tête ; son poids est réparti rationnellement ; elle protège les yeux, la nuque et les oreilles et, de plus, elle est très légère. Suivant que ce casque est fait en liège ou en feutre, qu'il est de petite ou de grande dimension, son poids oscille entre 200 et 220 grammes, tandis que le poids de la coiffure actuelle (képi), atteint 400 grammes. C'est bien un avantage.

Et puis il faut se méfier des parti-pris et ne pas se laisser aller à une impression. Ce qui doit déterminer le choix d'une coiffure, ce n'est pas le goût personnel qu'on peut avoir pour telle ou telle forme plus coquette, plus gracieuse qu'une autre ; c'est la valeur de cette coiffure, au point de vue militaire, et la manière dont elle remplit son but : protéger la tête contre la chaleur ou le froid, contre la pluie, etc. ; à ces divers égards, il semble que le casque léger à l'essai soit une bonne coiffure.

Mais, je le répète, ce n'est qu'une première impression. Il est néanmoins

intéressant et utile de la noter, et d'observer les modifications qu'elle pourra subir au cours des expériences.

D'une manière générale, il ne faut s'embasser ni dans un sens, ni dans un autre. Ce ne sont pas des préférences personnelles qui doivent l'emporter. La réforme projetée a pour but de donner au soldat un habillement et un équipement plus conformes à leur usage, plus commodes, plus légers, qui le protègent mieux contre toutes les intempéries, etc. ; si le reste peut être obtenu par surcroît, tant mieux.

Le public regarde, juge à sa manière, et conclut que *ça* ne lui plaît pas ; à son avis *ça* manque de grâce et de panache ; et le public aime le panache ; il ne se rend pas compte de la souffrance qu'éprouve le soldat à marcher serré dans une tunique à col droit, coiffé de l'abominable coiffure qu'est le képi actuel, chargé d'un lourd bagage, par un ardent soleil et avec la perspective d'une étape de plus de trente kilomètres. Celui qui a dû subir cette épreuve juge autrement, j'en ai recueilli d'assez nombreuses preuves.

Les lecteurs de la *Revue militaire suisse* se souviennent peut-être que j'ai, à plus d'une reprise, soutenu que les instituteurs devaient être astreints à servir, comme tous les citoyens valides, et obtenir de servir comme simples soldats ou dans un grade, suivant leurs goûts ou leurs aptitudes.

Je sais que ces idées ne sont par partout favorablement accueillies et que, même parmi le corps des instituteurs il s'est trouvé, dans le canton de Vaud en particulier, une majorité, en 1898, pour demander l'exemption des instituteurs de tout service après qu'ils auraient satisfait aux obligations légales, c'est-à-dire fait une école de recrue.

Je sais aussi que dans ce même canton le service militaire occasionnerait dans certains cas des charges financières, soit aux instituteurs eux-mêmes, soit aux communes, suivant que les frais de remplacement seraient supportés par les uns ou par les autres. Mais je crois que ces frais pourraient être évités ou, du moins, considérablement diminués si l'on employait aux remplacements les élèves les plus avancés de l'Ecole normale, ou s'ils rentraient dans l'allocation que la Confédération sert aux cantons pour l'école primaire.

On exige que les instituteurs préparent leurs élèves au service militaire, soit au moyen de l'enseignement des connaissances civiques, soit par la gymnastique. Comment veut-on qu'ils s'y appliquent avec conviction s'ils ne connaissent le service qu'imparfaitement pour y avoir fait un passage rapide, et s'ils n'en ont vu souvent que les mauvais côtés ?

Combien plus vivant serait cet enseignement et combien plus grand le prestige de ceux qui le donneraient, s'ils pouvaient parler par expérience, revêtus d'un grade ou exerçant un commandement.

J'espère toujours que petit à petit ces idées, qui ne m'appartiennent d'ailleurs pas exclusivement, feront leur chemin, et que nous verrons bientôt nos jeunes instituteurs figurer honorablement parmi les chefs de nos milices.

J'ai éprouvé une réelle satisfaction à la lecture des décisions prises le 15 mai à Berne, par les délégués des instituteurs bernois, et que je reproduis ci-après :

1. L'armée suisse doit sa valeur en grande partie à l'école populaire.
2. Notre armée, comme aussi tous les établissements d'instruction publique, ont intérêt à ce que les instituteurs enseignant à tous les degrés soient incorporés dans l'armée avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres citoyens.
3. L'instituteur appelé au service ou à des cours ordinaires n'a pas à s'occuper de son remplacement ni à en supporter les frais.
4. La direction de l'instruction publique sera invitée à accorder pour l'avenir — comme elle l'a fait en 1903 — un congé à tous les instituteurs appelés à un service ordinaire.
5. L'instituteur doit pouvoir accomplir tout service régulier tombant dans la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre. Pour les cours ayant lieu en hiver (1<sup>er</sup> novembre au 31 mars), il y aura lieu de demander l'application de l'art. 2, litt. e, de l'organisation militaire (dispense de service).
6. Si les autorités municipales ou scolaires demandaient un remplacement, ce droit ne pourrait pas leur être contesté, mais elles auraient à repourvoir aux frais du dit remplacement.
7. Si la question des frais de remplacement des instituteurs ne pouvait être résolue dans un sens favorable au corps enseignant, le comité central serait autorisé à soutenir financièrement une action juridique ayant pour but de créer un précédent.
8. Le comité fera le nécessaire en vue d'une solution conforme à ces conclusions.

Les instituteurs de Glaris ont pris des conclusions analogues.

\* \* \*

De l'école à la gymnastique il n'y a qu'un pas ; je le franchis sans transition.

Le jour où les instituteurs bernois avaient leur assemblée à Berne, la société fédérale de gymnastique tenait dans la même ville une assemblée générale de délégués. On s'y est occupé de l'enseignement de la gymnastique aux jeunes gens, sur la base des propositions du comité central :

1. L'enseignement de la gymnastique dans les écoles doit être garanti et développé par la nouvelle constitution militaire.
2. Il doit être déclaré obligatoire pour les jeunes gens de 16 à 20 ans.

3. Les examens de recrues doivent porter également sur la capacité physique.

4. La Société fédérale de gymnastique offre à la Confédération de collaborer, avec son organisation, à l'application de l'éducation corporelle obligatoire.

Ces propositions ont eu l'assentiment de l'assemblée, et le colonel Gutzwiller, 1<sup>er</sup> secrétaire du Département militaire de la Confédération suisse, qui assistait à la réunion, a pu annoncer que le projet de réorganisation militaire qui serait publié sous peu, donnerait satisfaction aux vœux de l'assemblée. Enfin celle-ci a adopté une proposition d'un de ses membres disant que l'enseignement préparatoire militaire doit être la base de la réédification de l'organisation militaire.

Tout cela est très bien, et je crois, en effet, que l'instruction préparatoire doit venir au secours d'une instruction militaire qui sera toujours de trop courte durée. Mais il faudra que cette instruction soit obligatoire et poursuivie jusqu'au moment où le jeune homme sera appelé au service comme recrue.

Pour réaliser un tel programme il y aura à vaincre de grandes difficultés,

Il est à craindre que cette instruction préparatoire qui, pour être fructueuse, devra se poursuivre depuis la 14<sup>e</sup> ou la 15<sup>e</sup> année, pendant 4 ou 5 ans, ne soit une entrave sérieuse aux apprentissages et, en un mot, à la préparation à la vie civile, et que, malgré l'obligation, elle ne réunisse pas à atteindre tous les jeunes gens aptes à servir.

Quant à l'instruction préparatoire volontaire, elle n'a pas rendu, je crois des services en rapport avec les sacrifices qu'elle a coûtés. A Zurich, le canton la subventionnait assez largement et les cadres, alléchés par le supplément de gain qu'elle leur procurait, y mettait un zèle qui n'était pas entièrement désintéressé. En sera-t-il toujours ainsi, à présent que la coopération financière du canton a cessé ?

Puis, cette instruction, somme toute, n'a jamais atteint qu'une minime fraction du contingent annuel et son influence sur l'instruction de l'armée n'a pas été considérable.

Je crois donc cette institution destinée à disparaître.

J'ai lu quelque part qu'on avait discuté aussi la convenance d'adoindre à la gymnastique l'enseignement du tir. Cela ne fait pour moi pas de doute que l'on doive faire entrer le tir dans le programme de l'enseignement militaire préparatoire. Quand les jeunes gens se présenteront au service assouplis par la gymnastique et préparés au tir, la tâche des instructeurs militaires sera bien facilitée, et ces derniers pourront consacrer à l'enseignement tactique le temps devenu disponible.

La *Liberté* (de Fribourg) publie une assez longue correspondance qui lui est adressée de Sion, et qui a tout l'air d'avoir été inspirée ou écrite par quelqu'un ayant des attaches avec les autorités militaires. Il s'agit dans cette correspondance de l'essai de mobilisation qui sera tenté cette année, dans les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> corps d'armée comme préparation à une mobilisation de guerre.

Il est évident, en effet, que cette mobilisation ne peut pas avoir tous les caractères qu'elle revêtirait au moment d'une déclaration de guerre, où elle peut être ordonnée d'une manière assez soudaine; tandis que dans le cas particulier les troupes à mobiliser savent déjà, par les publications militaires, le moment, le jour même où elles entreront au service, en sorte qu'elles s'y préparent longtemps d'avance.

On nous dit que le Département militaire du canton du Valais estime qu'un essai de mobilisation ainsi fait n'est ni utile, ni opportun, n'ayant ni le secret ni l'imprévu qu'il faudrait; je crois que ce gouvernement cantonal n'est pas le seul qui, ensuite d'enquête faite par l'autorité militaire fédérale, se soit prononcé contre cet essai.

Toutefois, il ne pouvait y avoir danger à le tenter, et l'on a bien fait de s'y décider; si les enseignements qui en découleront ne sont pas de nature à compenser la perturbation inévitable dans des habitudes dès longtemps prises, on pourra y renoncer pour l'avenir.

Les officiers que ces exercices spéciaux intéressent feront bien de les suivre attentivement; ils seront certainement instructifs à plus d'un titre.

---

### CHRONIQUE ALLEMANDE

(*De notre correspondant particulier.*)

Mutations. — Dans l'Afrique allemande sud-occidentale. — Nos aérostiers. — Quelques livres.

Le mois de mai nous a procuré de nouvelles mutations dans les hauts emplois de l'armée. En premier lieu, un nouvel inspecteur général pour la III<sup>e</sup> inspection d'armée, à Hanovre, en la personne du général d'infanterie v. Lindequist, successeur du défunt feld-maréchal comte Waldersee. Lindequist a été commandant du XVIII<sup>e</sup> corps d'armée créé à Francfort s. M. en 1899, après avoir commandé le XIII<sup>e</sup> à Stuttgart. Il est d'origine suédoise; son père était officier dans le régiment d'infanterie de la reine sous Bernadotte et a combattu en 1813 contre Napoléon I<sup>er</sup>. Ce régiment fut incorporé en 1815 à l'armée prussienne et devint le 34<sup>e</sup> régiment qu'il est encore. Lindequist fils naquit à Juliers, province rhénane, en 1838, et entra en 1857

comme lieutenant au régiment des Grenadiers Empereur Alexandre. Il a parcouru une belle carrière, pris part à trois campagnes, fut aide de camp du roi Guillaume I<sup>r</sup>, plus tard adjudant général, et commanda une division d'infanterie de la Garde.

Le successeur du général v. Lindequist à Francfort s. M. est le lieutenant-général v. Eichhorn. Hermann v. Eichhorn, né en 1848, à Breslau, entra en avril 1866 au 2<sup>e</sup> régiment de la Garde à pied, fit la campagne de Bohême, essentiellement la bataille de Königgratz, et fut nommé lieutenant en septembre 1866. Dans la campagne contre la France, il fut adjudant dans l'infanterie de Landwehr de la Garde, et fit les sièges de Strasbourg et de Paris; il prit part à la bataille du Mont Valérien. Il visita plus tard l'Académie de guerre. Nous le voyons en 1883 à l'Etat-major général où il est chef d'une section en 1891. Dés lors, il passe par les grades d'usage pour arriver en 1901, comme lieutenant-général, au commandement de la 9<sup>e</sup> division à Glogau. Son successeur est le lieutenant-général v. Wedel de la 8<sup>e</sup> brigade d'infanterie à Gnesen.

Le nouveau gouverneur de la maison des Invalides est le gouverneur de Mayence, le lieutenant-général Frhr. v. Schele, qui appartient à la cavalerie. Il est sorti du 6<sup>e</sup> dragons. En 1866, il était officier d'ordonnance du général v. Fliess à la bataille de Langensalza. En 1891, nous le trouvons comme chef de section au ministère de la guerre. En 1892, v. Schele fut nommé gouverneur de l'Afrique orientale allemande, d'abord ad interim, puis, l'année suivante, à titre définitif avec promotion au grade de colonel. En 1893 et 1894, il combattit avec succès contre les Wahehe et Uhehe, des tribus de la région. L'Empereur lui conféra l'ordre pour le mérite et le nomma son aide de camp, rares distinctions. Plus tard, nous voyons v. Schele, commandant d'une brigade de cavalerie, inspecteur de la 3<sup>e</sup> inspection de cavalerie, enfin, en 1903, gouverneur de la maison des Invalides, à Berlin. Son successeur est le lieutenant-général v. Voigt, commandant de la 14<sup>e</sup> division à Düsseldorf, remplacé ad interim par le major-général v. Sperling, commandant la 37<sup>e</sup> brigade d'infanterie à Oldenbourg.

Le commandant de la 34<sup>e</sup> division à Metz, lieutenant-général v. Hochwächter, a donné sa démission. Il appartient à l'infanterie. Son successeur est le lieutenant-général v. Uslar, sorti de l'infanterie du royaume de Hanovre.

Le commandant de Königsberg, major-général v. Krogh, et de Danzig, major-général v. Horn, ont obtenu le rang de lieutenants-généraux.

Le 17 mai, d'autres mutations ont été publiées, mais qui ne concernent pas les plus hauts emplois.

\* \* \*

Les événements en Afrique sud-occidentale ont eu comme conséquence l'envoi d'un renfort considérable de troupes, et la désignation d'un général

comme commandant en chef. C'est le lieutenant-général Lothar von Trotha, qui commandait jusqu'ici la 16<sup>e</sup> division à Trèves. Il est sorti du 2<sup>e</sup> régiment de la Garde à pied, où il était entré au mois de novembre 1865. Il prit part à la campagne contre l'Autriche, et pour s'être distingué dans la bataille de Königgrätz, fut promu lieutenant en second hors tour. Plus tard, transféré au régiment n° 47, il fit la campagne de France dans l'armée du prince royal, combattit à Wissembourg, à Frœschwiler, à Sedan, devant Paris, au Mont Valérien. Il fut décoré de la croix de fer de 2<sup>e</sup> classe. En 1877, il fut promu capitaine ; en 1879, transféré au régiment des Grenadiers Empereur François de la Garde. Comme major, il prit le commandement des chasseurs n° 9, à Ratzebourg ; en 1894, détaché au ministère des affaires étrangères (*Auswärtiges Amt*), il remplaça le gouverneur de l'Afrique orientale et commanda les troupes d'occupation. Il reçut les épées à l'ordre de la couronne III<sup>e</sup> classe. Rentré colonel en Europe, il reçoit le régiment d'infanterie n° 48, à Cüstrin, et en 1900, comme major-général, une brigade d'infanterie, la 72<sup>e</sup> à Deutsch-Eylau. Trotha prit part à l'expédition de 1900 en Asie orientale, comme commandant de la 1<sup>re</sup> brigade d'infanterie de l'Asie orientale et fut décoré de l'aigle rouge 2<sup>e</sup> classe aux épées. A son retour, il reçoit encore une brigade à Torgau.

Son chef d'état-major est le lieutenant-colonel Chales de Beaulieu, de l'infanterie de la Garde. Il a appartenu à l'état-major général, à la fin comme chef de la section centrale.

Le général v. Trotha dispose d'un nombreux personnel qui lui est spécialement attribué. Outre son chef d'état-major général, il a sous ses ordres trois officiers qui se trouvent déjà en Afrique. Il dispose de deux aides de camp. La section des signaux comporte six officiers. A l'intendance de campagne deux employés supérieurs. A la justice militaire un « Oberkriegsgerichtsrath ». Il faut ajouter un dépôt de chevaux avec six officiers, un dépôt d'artillerie (deux officiers), un dépôt d'habillement, une administration des vivres (*Feldproviantamt*). On a renforcé le commandement des étapes et le parc des munitions.

Comme troupe, le corps d'expédition comprend deux régiments de campagne, chacun à trois bataillons, et un détachement de parc.

Le 2<sup>e</sup> régiment de campagne est commandé par le colonel Deimling, de l'état-major général.

Le prédecesseur du général v. Trotha, comme gouverneur, colonel Leutwein, est resté en Afrique ; on avait dit d'abord qu'il rentrerait en Europe. Il avait eu sous ses ordres : la subdivision Estorff, la subdivision principale (Hauptabtheilung), la subdivision du nord et celle de l'est. Il nous en coûtera encore beaucoup de temps et de forces pour étouffer tout à fait l'émeute et rétablir l'ordre.

Il y a eu vingt ans ces jours-ci que furent créées nos troupes d'aérostiers. Que de progrès accomplis depuis cette époque ! Nous pouvons nous rendre cette justice que dans le domaine des ballons captifs, notre ballon cerf-volant tient la tête du matériel en usage.

\* \* \*

Parmi les livres, vient de paraître, un nouveau volume de : *Die Heere und Flotten der Gegenwart*, 3<sup>e</sup> édition, par le lieutenant-général z. D. v. d. Boeck ; le nouveau volume est consacré à l'armée allemande. L'ensemble de la publication est sous la direction du major-général Zepelin. Le volume comprend trois parties : l'organisation de l'armée, l'armée permanente, les employés militaires ; puis les troupes de couverture. Mérite en outre d'être cité : *Urkundliche Beiträge und Forschungen zur Geschichte des preussischen Heeres*. Rédigé par le Grand Etat-major, section II, 6<sup>e</sup> livraison : *Le service de la cavalerie prussienne avant 1806*, par le capitaine Jany. On peut se convaincre que la cavalerie prussienne ne valait pas grand'chose à cette époque fertile en catastrophes.

Ces jours-ci également a paru la nouvelle édition de *l'Annuaire de l'armée prussienne et wurtembergeoise pour 1904*.

J'aurai l'occasion d'y revenir.

### CHRONIQUE ANGLAISE

*(De notre correspondant particulier.)*

† Le feld-maréchal duc de Cambridge. — Démission. — Budget et réformes militaires. — Réarmement de l'artillerie. — *Army Journal of The British Empire*. — Tentative de purification. — L'armée des Indes.

Le 17 mars dernier est mort à Gloucester House le feld-maréchal duc de Cambridge, général en chef de l'armée britannique pendant environ 40 ans. C'était un arrière-petit-fils du roi George III et cousin de la reine Victoria, né à Hanovre le 26 mars 1819. En 1837, il était colonel, puis devint major-général en 1845, lieutenant-général en 1854 et feld-maréchal en 1862. C'est en 1856 qu'il fut désigné pour remplacer le vicomte Hardinge dans la charge de commandant en chef ; il exerça dès ce moment-là ce haut commandement quoiqu'en réalité il n'ait reçu ses lettres patentes qu'en 1887. Il donna sa démission en 1895.

Pendant son long commandement, le duc de Cambridge a fait subir à l'organisation de l'armée britannique d'importants changements. C'est alors que s'opéra notamment la transformation du service à long terme en service de plus courte durée et que l'ancien système de recrutement régimentaire fit place au recrutement territorial. Le défunt fut remplacé dans sa charge

par le vicomte Wolseley auquel succéda lord Roberts, le dernier des généraux en chef.

Le duc de Cambridge s'était depuis longtemps retiré de la vie militaire. D'autres, plus jeunes, se retirent à leur tour quand on pouvait espérer les voir encore longtemps à la brèche. Tout d'abord le major-général R. G. Kekerdich, le brillant défenseur de Kimberley, âgé de 50 ans seulement, puis le major-général Sir W. F. Gatacre, qui a servi entre autres au Soudan en 1898, puis a commandé la 3<sup>e</sup> division dans la guerre sud-africaine et allait être mis à la tête de la 10<sup>e</sup> division à Colchester.

\* \* \*

Une erreur de plume m'a fait dire dans ma dernière chronique que le 4<sup>e</sup> corps d'armée allait disparaître. Il s'agit simplement d'un changement de commandement : Le général Lord Grenfell a été transféré en Irlande à la tête du 3<sup>e</sup> corps, où il prend la succession du duc de Connaught, nommé inspecteur général de l'armée. Le 4<sup>e</sup> corps est commandé actuellement par le major-général L. S. Oliphant.

\* \* \*

M. Arnold-Forster persévère dans la voie des simplifications. Il est arrivé à opérer une économie de 8 300 000 liv. st. sur le budget de l'année 1904-05, en réduisant, il est vrai, le nombre total des hommes de 8761. En effet, le budget nouveau se monte à 28 900 000 liv. st. au lieu 34 500 000 liv. st. plus 2 700 000 liv. st. de crédits supplémentaires pour l'année 1903-04. Quant aux hommes, leur nombre est de 227 000 au lieu de 235 761. La diminution provient de ce que 4200 hommes nécessaires aux garnisons du sud de l'Afrique ont été comptés dans les effectifs ordinaires ; pour le reste (4561 hommes), la diminution provient du transfert de trois batteries d'artillerie de campagne à l'armée des Indes, de la réduction de l'effectif des régiments de gardes à pied (sauf les gardes irlandaises) et de certains régiments d'infanterie de ligne en Grande-Bretagne et dans le sud de l'Afrique. D'autre part, il y a lieu de signaler de légères augmentations dans les troupes sanitaires et dans le commissariat.

A titre de comparaison, je donne ci-dessous un tableau des effectifs de paix et de guerre de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la France et de l'Italie et des budgets de la guerre de ces puissances.

	Paix	Guerre	Budget
Grande-Bretagne	227,000	envir. 300,000 = (1904-05)	28,900,000 liv. st.
Allemagne	600,000	» 3,224,000 = (1903-04)	31,880,455 »
Autriche	325,245	» 2,000,000 = (1903)	17,493,633 »
France	602,120	» 3,200,000 = (1904)	27,053,196 »
Italie	225,637	» 1,900,000 = (1903-04)	11,277,556 »

Il est facile de voir par ces chiffres que l'armée britannique coûte au

pays bien davantage que celles des autres puissances comparativement à leur effectif. Cette considération, ainsi que la réduction du nombre des soldats, les difficultés que rencontre le recrutement (10,414 recrues de moins que le précédent exercice) sont tout autant d'arguments en faveur du service militaire obligatoire, l'importante question du jour. La ligue pour la « National Service League » exploite cette situation et se démène de son mieux pour arriver à ses fins. Son président, le duc de Wellington, écrivait encore dernièrement ce qui suit :

« Ces faits doivent convaincre ceux qui croient au système d'une armée de volontaires que nous courons un grand danger en refusant de reconnaître ce que toutes les autres nations, Japon y compris, ont vu depuis longtemps, c'est-à-dire que, dans les conditions de la civilisation moderne, il est insensé et même injuste de confier la défense nationale au hasard et au système du comme bon il vous semblera. »

Lord Wellington est persuadé que le moment est proche où le peuple anglais reconnaîtra la nécessité de recourir au service obligatoire. C'est son droit de penser ainsi et de faire tant de propagande qu'il lui plaira, mais je crois qu'il coulera encore beaucoup d'eau sous les ponts de la Tamise avant qu'on se décide à modifier si profondément les institutions actuelles.

En tout cas, quelque soit la base que l'on prenne, il est également nécessaire de réorganiser l'armée britannique. Il ne suffit pas d'avoir transformé le War Office, il faut rajeunir l'armée ainsi que toutes les institutions militaires et les combiner de façon à pouvoir utiliser en cas de guerre toutes les forces et toutes les capacités dont le pays dispose. On sent surtout le besoin d'une décentralisation de la direction, on désirerait que chacun fût plus libre d'agir dans sa sphère d'action. Voici comment s'exprime à ce sujet la commission de réorganisation du War Office dans son dernier rapport : « On a dit que Napoléon, par la force écrasante de sa personnalité, avait enlevé toute initiative et toute responsabilité à ses généraux et que trop tard seulement il s'était aperçu des inconvénients de sa méthode. Le système d'instruction en usage jusqu'à présent dans l'armée anglaise a produit les mêmes résultats, mais nous n'avons pas de Napoléon. »

En effet s'il est donné à peu de monde d'avoir les qualités militaires de Napoléon, il est donné en revanche à beaucoup d'en avoir les défauts. On est grand homme par les petits côtés.

\* \* \*

En attendant des modifications d'un autre ordre, de nouveaux modèles de pièces à tir rapide pour l'artillerie à cheval et pour l'artillerie de campagne ont été adoptés au commencement de l'année et sont actuellement en construction. Quant aux nouveaux fusils, ils seront délivrés incessamment à la troupe. On commencera, pour l'artillerie également, par l'armée des

Indes et ce n'est guère qu'en automne 1905 que l'on pourra commencer la remise aux autres troupes.

Il y aura un canon lourd pour l'artillerie de campagne et un léger pour l'artillerie à cheval avec des projectiles de 18  $\frac{1}{2}$  et 12  $\frac{1}{2}$  livres. On espère fabriquer jusqu'à la fin de 1905 108 pièces de campagne et un certain nombre de pièces légères.

\* \* \*

Le conseil d'armée a décidé en avril de créer un journal militaire sous le titre *Army Journal of the British Empire* (journal de l'armée de l'Empire britannique). Cette publication traitera des questions de nature professionnelle et scientifique ; elle est destinée à encourager et répandre l'étude des sciences et de l'histoire militaires, à tenir au courant des questions militaires et à vulgariser les principes de la défense de l'Empire dans tous les rangs de l'armée. Ce journal paraîtra tous les mois et se vendra au prix de 1 fr. 25 le numéro ou de 13 fr. 10 par abonnement à l'année. Chacun, officier, sous-officier, soldat, de l'armée active, de la réserve ou à la retraite, faisant partie des forces de la couronne, est appelé à collaborer à cette publication ; de temps à autre, on publiera également des articles de certaines personnes connues n'appartenant pas à l'armée. Les auteurs devront envoyer leurs articles au chef de l'état-major général ; ces articles n'auront, dans la règle, pas plus de 6000 mots et ne pourront être accompagnés que de trois ou quatre croquis ou plans. On n'accordera pas de rétribution, mais, de temps en temps, on donnera certains sujets à traiter et les meilleurs travaux recevront des prix.

#### Programme des sujets à traiter :

Discussion des théories nouvelles, des découvertes et des expériences faites en matière militaire ; signalement des progrès de la science militaire dans l'armée anglaise et dans les armées étrangères ; mémoires ou revues d'histoire ; traductions et extraits de publications anglaises ou étrangères, sous réserve que les autorisations nécessaires ont été préalablement obtenues ; rapports sur les armées étrangères et les expéditions ; expériences de guerre et rapports sur les expéditions spéciales et voyages entrepris par des officiers et des soldats de l'armée anglaise ; renseignements sur les stations militaires du pays et des colonies, en ce qui concerne le climat, les vêtements, les logements, le crédit, les usages locaux et tout ce qui est de nature à servir aux militaires.

Rapports sur les résultats d'expériences dans l'administration, l'organisation, l'éducation et l'instruction militaires, sur les armes, l'équipement ; voyages d'état-major, voyages de cadres de régiments, manœuvres et opérations ou exercices d'un intérêt spécial, etc.

Cette publication ne doit pas être une revue scientifique à l'image des journaux militaires de France, d'Allemagne et de Russie ; elle doit être rédi-

gée de façon à intéresser tout militaire, « depuis l'Inspecteur général à la dernière recrue ». Tâche difficile mais belle et qui ne pouvait guère se concevoir qu'en Angleterre. Il sera intéressant de voir à l'œuvre cette nouvelle institution.

\* \* \*

Le conseil d'armée ne s'occupe cependant pas seulement de la création d'un journal, il émet de nombreux ordres d'armée qui démontrent son activité. Un de ceux-ci vise les correspondances particulières des officiers aux fonctionnaires du War Office sur des questions de promotion, de soldé, de déplacements ou de transferts et interdit ces correspondances. Il prescrit en outre que les officiers de l'armée active n'ont pas à demander des audiences aux quartiers-généraux sans autorisation écrite de leur général, donnée seulement pour des motifs sérieux. Il avise que toute tentative de faire servir l'influence de qui que ce soit sera plutôt nuisible et il interdit de s'en prévaloir. Comme ça serait beau ! Mais ce n'est qu'une bouffée d'air pur dans une atmosphère corrompue qui ne suffira guère à tuer les mauvais germes et les mauvaises habitudes. Est-ce que le conseil d'armée serait déjà, dès son berceau, une de ces administrations qui répriment les abus par des sentences et qui croient avoir tout fait en émettant de sévères prescriptions, quand il y aurait tout un système à changer et des mœurs à purifier.

\* \* \*

Les Indes sont depuis longtemps un sujet de crainte pour la Grande-Bretagne. On constate chaque fois avec regret les progrès que fait la Russie, ou l'influence russe, dans les contrées situées au nord et au nord-ouest de l'empire, sans parler du Thibet. Aussi les revers des Russes en Mandchourie ont procuré un certain soulagement. Néanmoins les Indes sont toujours la partie la plus vulnérable de la puissance britannique. Aussi songe-t-on constamment à en perfectionner l'armée et c'est dans ce but qu'on y a envoyé Lord Kitchener. Celui-ci, avec une sage lenteur que les impatients lui reprochent presque, a examiné à fond la situation et a publié, une année et demie après son arrivée, un long mémoire sur la réorganisation de l'armée des Indes.

Lord Kitchener constate d'abord que l'armée est petite et qu'elle doit donc être meilleure qu'une autre. Il dit qu'il faut se garder de croire trop à son habileté en voyant les succès qu'on obtient contre un ennemi peu préparé. Il s'agit de former des soldats éprouvés et des officiers capables. Tous les officiers doivent être instruits dans leur régiment et ne pas changer continuellement de résidence. L'ancien chef d'état-major de Lord Roberts préconise surtout la création d'un état-major général spécialement destiné à l'armée des Indes. Il condamne en outre la répartition actuelle des troupes et des commandements qui s'est faite sans plan ni méthode et il espère

qu'une école d'état-major aux Indes remédiera à cet inconvénient. Suivent une infinité de détails sur l'instruction des troupes de toutes armes, puis sur les troupes indigènes qu'il a observées de près et dont il signale la facilité pour le travail permanent mécanique et l'infériorité dans toute situation qui demande de la réflexion.

Le travail auquel s'est livré Lord Kitchener n'aura pas été inutile ; on commence déjà à réorganiser l'artillerie de l'armée des Indes. Il y aura dorénavant trois brigades d'artillerie à cheval et quinze d'artillerie de campagne commandées par des lieutenants-colonels. Les premières se composeront chacune de deux batteries et les dernières de trois batteries. Subsistront en outre deux commandements de l'artillerie de garnison (lieutenant-colonel) à Barrackpore-Calcutta et à Nowgong (nord-est des Indes). Ainsi que je l'ai dit ce sont les batteries des Indes qui recevront les premières les nouveaux canons.

M. W.

## CHRONIQUE AUTRICHIENNE

*(De notre correspondant particulier.)*

Le budget provisoire commun de la guerre pour 1905 et le budget de la landwehr hongroise pour 1904. — Etat actuel de la question des nouveaux canons de campagne. — Le nouveau corps des officiers de subsistances. — Modifications apportées à l'équipement de l'infanterie.

Après une première session qui s'était terminée à la fin de février déjà, les Délégations se sont de nouveau réunies le 14 mai, à Buda-Pest, pour discuter et finalement voter le projet de budget commun de la guerre — armée de terre et marine — pour 1905.

Voici les principaux chiffres de ce budget provisoire, que l'on pourra rapprocher de ceux — indiqués dans une de mes précédentes chroniques — du budget pour 1904<sup>1</sup>.

Pour l'armée de terre :

Budget ordinaire . . .	289,355,923 couronnes.
» extraordinaire . .	19,640,252 »
Ensemble . . .	308,996,175 couronnes.

Pour la marine :

Budget ordinaire . . .	43,114,440 couronnes.
» extraordinaire . .	8,156,970 »
Ensemble . . .	51,271,410 couronnes.

<sup>1</sup> Février 1904, p. 125.

Pour les troupes des pays d'occupation (Bosnie et Herzégovine) 7 583 000 couronnes.

Les recettes sont évaluées à	7,096,780	couronnes
pour l'armée de terre		
et pour la marine . . .	245,000	>

Ensemble . . . 7,341,780 couronnes.

L'excédent des dépenses sur les recettes est donc de 360 millions de couronnes en chiffres ronds. Cette moins-value ne diffère pas sensiblement de celles prévues pour les années précédentes. Pour l'armée de terre, le budget pour 1905 porte aux dépenses ordinaires une somme de  $3\frac{1}{2}$  millions de couronnes plus élevée, mais en revanche, aux dépenses extraordinaires une somme de  $2\frac{1}{2}$  millions de couronnes moins forte que celles qui figurent au budget pour 1905. Pour la marine, le budget des dépenses ordinaires pour 1905 est également en augmentation de  $3\frac{1}{2}$  millions de couronnes et celui des dépenses extraordinaires en diminution de  $2\frac{1}{2}$  millions de couronnes sur les évaluations correspondantes pour 1904.

Mais ce qui frappe, dans le budget provisoire pour 1905, c'est un crédit extraordinaire de 400 millions de couronnes en chiffres ronds demandé par le ministre de la guerre pour des réarmements et de nouvelles acquisitions diverses pour l'armée de terre et la marine, savoir :

D'abord 165 millions pour le réarmement de l'artillerie de campagne — pièces et munitions —, dont 15 millions<sup>1</sup> déjà réclamés et accordés pour 1904, 50 millions inscrits pour 1905, le reste devant être échelonné sur une série d'années à fixer.

Ensuite 67 millions pour de nouvelles acquisitions d'armes, de munitions, de matériel de guerre<sup>2</sup>. Sur ce chiffre, dans lequel rentrent une série d'objets jusqu'ici classés sous divers chapitres du budget des dépenses extraordinaires, 10 millions avaient déjà été accordés pour 1904 et 28 millions sont

<sup>1</sup> V. livraison de février 1904, p. 126.

<sup>2</sup> En voici le détail, d'après les renseignements confidentiels communiqués, le 18 mai, par le ministre de la guerre à la commission du budget de la Délégation autrichienne : acquisition, à bref délai, de fusils et de carabines à répétition et nouveaux et derniers approvisionnements de poudre sans fumée pour l'artillerie lourde, — deux postes qui figuraient déjà au budget des dépenses extraordinaires ; approvisionnements de munitions pour l'artillerie lourde, — poste nouveau, le plus important de ceux formant une part du crédit ci-dessus de 67 millions, qui n'étaient pas encore portés sous d'autres chapitres du budget extraordinaire ; acquisition de pistolets automatiques pour remplacer les anciens revolvers M. 70 ; augmentation de la munition de poche de l'infanterie ; acquisition d'un matériel d'éclairage, de trains, l'un à traction à vapeur, l'autre à moteur automobile et de tout un matériel — tentes, télégraphes et ustensiles de cuisine de campagne — pour les détachements de boulangers pourvus des nouveaux fours roulants de campagne ; enfin installation de cantines et acquisition de matériels de pionniers et sanitaires pour places fortes, etc., etc.

demandés pour 1905; les 29 autres millions seront successivement portés aux budgets des années subséquentes.

Pour la marine de guerre, le crédit demandé s'élève, au total, à 121 millions de couronnes, dont  $12 \frac{1}{2}$  millions déjà accordés pour 1904,  $62 \frac{2}{3}$  millions réclamés pour 1905 et le reste à prélever sur de futures annuités. Ce chiffre de 121 millions de couronnes comprend : 34 millions pour le remplacement de notre flottille de torpilleurs, 10 millions pour des sous-marins,  $6 \frac{3}{4}$  millions pour la transformation et l'aménagement du port central à Pola,  $7 \frac{1}{4}$  millions pour l'acquisition de munitions pour les nouveaux navires de la flotte et de la flottille du Danube,  $4 \frac{1}{2}$  millions pour l'augmentation de la dotation en munitions des anciens navires et pour l'acquisition de munitions de réserve et de torpilleurs, 4 millions pour des approvisionnements de réserve de charbon et de vivres, le reste du crédit pour des emplois à déterminer ultérieurement.

En ce qui concerne les dépenses courantes de l'armée de terre, les chiffres du budget extraordinaire se meuvent dans les limites des ressources accordées à la direction de l'armée pour 1904, mais celle-ci réclame de nouveaux fonds pour l'acquisition d'armes et de matériel de guerre et se fait ouvrir à cet effet un crédit de 88 millions en chiffres ronds pour 1905.

Pour la marine, le budget des dépenses courantes est augmenté de un million de couronnes et la direction de l'armée réclame en outre, pour le développement de la flotte de guerre, une allocation de 75 millions, en chiffres ronds, pour 1905.

Ces deux crédits de 88 millions et de 75 millions, au total 163 millions de couronnes, forment une fraction du crédit global de 400 millions de couronnes, en chiffres ronds, inscrit au budget provisoire voté en mai par les Délegations, crédit qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, doit être affecté à l'acquisition de nouvelles pièces, de munitions et de matériel pour l'armée de terre, ainsi qu'à la construction et à l'armement de nouveaux navires de guerre.

Sur ce montant de 400 millions de couronnes, 25 millions de couronnes ont déjà été alloués pour 1904, 163 millions sont portés au budget pour 1905; le reste sera prélevé, au fur et à mesure des besoins, sur les budgets des années subséquentes.

Pour faire face à cette dépense de 400 millions de couronnes, le gouvernement recourra à un emprunt qui devra être amorti dans une période de 20 à 25 années et dont les charges — intérêt et amortissement — représenteront une dépense annuelle d'environ 27 millions de couronnes, qui devra être couverte par des économies à réaliser, chaque année, sur d'autres chapitres du budget de l'armée de terre et de la marine, en sorte que cet emprunt ne grèvera pas sensiblement les finances autrichiennes et hon-groises.

Au budget des dépenses ordinaires de l'armée de terre, on remarque les nouveaux postes suivants, qui sont importants :

a) Des augmentations de personnel et des transferts de certaines catégories de stipendiés dans des classes supérieures mieux rétribuées, mesures où l'on reconnaît la main d'un ministre sérieusement désireux d'améliorer le sort de ses administrés.

b) Au nouveau corps d'officiers de subsistances<sup>1</sup> seront attachés, dans le courant de l'année 1904, 45 officiers-suppléants qui avanceront au grade d'officiers (lieutenants) de subsistances le 1<sup>er</sup> novembre 1905, tandis que 45 nouveaux officiers-suppléants devront être nommés en août 1905. Au cours pour officiers de subsistances, institué en 1903 à Vienne<sup>2</sup>, il est introduit un cours d'équitation, dont la création nécessite une augmentation des effectifs, en hommes et en chevaux, prenant part à ce cours. Ces effectifs sont augmentés de 5 sous-officiers, 34 hommes, 3 chevaux de selle d'officiers, 22 chevaux de selle pour la troupe.

c) Dans le service de la comptabilité comme dans celui des subsistances, il est créé une nouvelle catégorie de fonctionnaires : les « comptables-suppléants », adjoints aux comptables-chefs et choisis parmi les aides-comptables les plus aptes, ensuite d'épreuves spéciales. Les « comptables-suppléants » auront droit à un supplément de solde de 24 couronnes par mois, au lieu du supplément de 20 hellers par jour payé aux aides-comptables.

d) L'« Ecole de télégraphes » de Kronenbourg, lieu de garnison du régiment de chemins de fer et de télégraphes, ne fournit qu'un tiers à peine du nombre des télégraphistes de campagne nécessaires. Pour combler cette lacune, on commandera, chaque année, à cette école, 60 hommes recrutés dans les autres troupes et arrivés au terme de leur première année de service. A l'expiration de leur temps de service régulier, ces hommes seront transférés dans la réserve du régiment de chemins de fer et de télégraphes.

L'extension donnée à cette « Ecole de télégraphes » entraîne une dépense supplémentaire de 5000 couronnes.

e) A l'école de tir de Bruck, il est créé dorénavant un détachement d'instruction de cavalerie<sup>3</sup>, formé, chaque année, d'officiers appartenant à tous les régiments de cavalerie, un par régiment. Jusqu'ici, chaque régiment n'envoyait que tous les trois ans un officier à cette école.

f) Le montant de la somme affectée annuellement aux exercices de campagne et de concentration des troupes est porté de 3 810 000 à 4 010 000 couronnes. Une partie de cette somme doit, en outre, suffire aux frais d'entretien des bicyclettes employées par les détachements de vélocipédistes.

<sup>1</sup> V. plus bas.

<sup>2</sup> V. livraisons d'avril 1903, p. 343, et de juin 1903, p. 496.

<sup>3</sup> V. livraison d'avril 1904, p. 299.

La dotation en munitions pour les exercices de tir avec les armes à feu portatives est aussi légèrement augmentée.

*g)* A chaque établissement d'éducation militaire, on se propose d'attribuer un capitaine par compagnie et deux officiers subalternes chargés, en qualité de répétiteurs et d'instructeurs, de l'enseignement pratique et militaire pendant une année d'études. Cette innovation se justifie principalement par le fait que le personnel ordinaire d'instruction attaché à ces établissements dans les parties de la monarchie où l'on ne parle pas l'allemand a une tâche décidément trop pénible. Aux susdites fonctions devront être appelés en tout 54 capitaines et 141 officiers subalternes. On en appellera le quart en 1905, savoir : 9 capitaines et 24 officiers subalternes dès le 1<sup>er</sup> janvier, puis 5 capitaines et 11 officiers subalternes dès le 1<sup>er</sup> septembre 1905.

*h)* Pour les pensions militaires, il est porté une somme de 300 000 couronnes supérieure à celle prévue pour 1904, bien qu'il ne soit pas encore question, pour le moment, d'élever le chiffre des anciennes pensions. 1054 personnes toucheront encore, en 1905, ces anciennes pensions, devenues complètement insuffisantes, contre 1173 en 1904, tandis que 7847 personnes seront mises au bénéfice des nouvelles pensions, contre 7773 en 1904.

*i)* Les primes de service des sous-officiers ont été de nouveau augmentées de 300 000 couronnes. Cette augmentation provient du fait que l'on a accordé des primes plus élevées aux sous-officiers depuis longtemps en service, qui sont au nombre de 38 375.

Le budget des dépenses extraordinaires de l'armée de terre contient les nouveaux postes importants ci-après :

*a)* Pour l'augmentation de la munition de poche des troupes en campagne, portée de 100 à 120 cartouches par homme, 700 000 couronnes. Le total des frais d'acquisition des nouvelles cartouches nécessaires — 21 millions — monteront à  $2 \frac{1}{10}$  millions de couronnes.

*b)* Le matériel de chemins de fer de campagne doit être transformé en vue de l'introduction de la traction par locomotives. Pour le moment, il n'est question de transformer qu'un matériel de dépôt, sur une longueur de rails de 100 km. Coût de cette transformation 1,9 million de couronnes, sur lesquels il n'est porté, pour 1905, que 325 000 couronnes.

*c)* En lieu et place des détachements de signaleurs, qui doivent être supprimés, il est formé des patrouilles de télégraphistes d'infanterie, chargés aussi de la télégraphie optique. Il est pourvu aux frais d'équipement soit de ces nouvelles patrouilles, soit des « patrouilles de télégraphistes d'infanterie à équipement de montagne ». On prévoit, d'autre part, l'acquisition de deux stations roulantes de télégraphie sans fils, système Siemens et Halske.

*d)* Acquisition d'un tender à vapeur — 180 000 couronnes — pour le port central de Pola.

e) Acquisition d'un type d'essais de train moteur; pour le moment 50 000 couronnes.

f) Chaque bataillon d'infanterie et de chasseurs et chaque escadron doit être pourvu déjà en temps de paix de télescopes de campagne. Il faut 700 télescopes, qui coûteront ensemble 150 000 couronnes, chiffre pour lequel il n'est porté, pour 1905, que 15 000 couronnes.

Enfin un grand nombre de premiers crédits ou de subséquentes annuités pour des constructions ou reconstructions, — projetées ou en voie d'exécution — de bâtiments militaires.

Le budget ordinaire de la marine, tenant compte du fait que le corps des matelots a été augmenté de 750 hommes, contient une augmentation correspondante du nombre des médecins et des auditeurs de marine, ainsi que des cadets de marine de 1<sup>re</sup> classe et des mousses.

Il prévoit, en outre, un renforcement des effectifs des troupes qui pourront être embarquées à bord des bâtiments de guerre à destination de l'Adriatique et de la mer Méditerranée. Ces effectifs sont augmentés de 2161 hommes, tandis qu'à bord des bâtiments destinés à des transports de troupes en dehors de la Méditerranée les effectifs d'embarquement sont diminués de 492 hommes.

Il est porté de fortes annuités pour la construction en cours d'un croiseur et de trois cuirassés, ainsi que des premiers crédits pour celle, non encore commencée, de seize nouveaux torpilleurs.

Au budget extraordinaire de la marine, on note des crédits nouveaux pour une station centrale d'électricité à installer aux arsenaux maritimes de Pola et pour des stations d'observation et de signaux à répartir en divers endroits sur les côtes de l'Istrie et de la Dalmatie; puis, des premiers crédits pour l'armement des nouveaux cuirassés, des moniteurs du Danube et des patrouilleurs, ainsi que pour leur approvisionnement en munitions.

Par suite de l'arrêt de fonctionnement complet de la machine parlementaire hongroise l'année dernière, ce n'est qu'en mai 1904, au moment même où le budget provisoire commun pour 1905 était soumis aux délibérations des Délégations réunies à Buda-Pest, que le Parlement hongrois a abordé la discussion du projet de budget de la landwehr hongroise pour 1904.

Les principaux chiffres de ce budget sont les suivants :

Dépenses ordinaires . . . .	38,529,276 couronnes.
»      extraordinaire . . . .	541,051      »
Ensemble . . . .	39,070,327 couronnes.
Recettes . . . . .	670,804      »

Reste un excédent de dépenses de 38,399,523 couronnes, soit une moins-value de 170 110 couronnes sur les prévisions pour 1903.

Les chiffres du budget honvèd pour 1904 sont donc des plus modestes.

Le sommaire des dépenses ordinaires n'a augmenté que de 55 000 couronnes en chiffres ronds, bien que les dépenses prévues pour les troupes et la gendarmerie aient diminué d'environ 134 000 couronnes, — parce que les chiffres portés sous d'autres titres ont subi une majoration d'environ 189 000 couronnes, justifiée en partie — 82 000 couronnes — par l'extension donnée aux institutions hongroises, notamment à l'Académie Ludovica; en partie — 80 000 couronnes — par la fondation de nouvelles bourses pour les élèves hongrois des divers établissements d'instruction et d'éducation militaires de l'armée I. et R.

Le budget des dépenses extraordinaires a subi une réduction de 190 000 couronnes sur 1903, bien que l'on y relève de fortes allocations de crédits demandées pour l'agrandissement du bâtiment de l'Académie Ludovica et de la caserne d'infanterie hongroise de Presbourg, ainsi que pour l'acquisition et l'aménagement de nouvelles places de tir.

Tandis que le budget de la landwehr hongroise n'a donné lieu à aucune observation quelconque — celui de la landwehr autrichienne n'a pas encore été déposé —, le budget provisoire commun et tout spécialement le crédit extraordinaire dit « d'armements » de 400 millions de couronnes, a provoqué soit dans les milieux parlementaires, soit dans toute la presse, des commentaires nombreux.

La presse officieuse a fait observer tout d'abord que les nouveaux crédits demandés par le ministre de la guerre ne doivent être nullement considérés comme des signes précurseurs d'une prochaine conflagration internationale. Jusqu'au moment où ils auront pu être employés utilement, il s'écoulera un temps si long que tout : pièces, munitions, armes, matériel, etc., arriverait trop tard, s'il était vrai que la guerre dût éclater du jour au lendemain. S'il ne considérait que la situation politique actuelle, le gouvernement n'aurait aucune raison de pousser à de nouvelles dépenses militaires; mais rien ne prouve qu'elle se prolongera indéfiniment; il suffirait de fort peu de chose pour qu'elle fût bouleversée de fond en comble. Cela ne tient qu'à un fil.

La sérénité de l'horizon politique actuel ne doit pas nous inspirer une fausse quiétude. Il ne faut pas se faire illusion sur la solidité de la paix générale qui règne, pour le moment, en Europe. Des complications imprévues, grosses de dangers, peuvent surgir d'un instant à l'autre et les événements politiques de l'hiver dernier ont démontré clairement qu'une puissance même pacifique peut se trouver acculée, par les circonstances, à une guerre qu'elle n'a pas désirée et en dépit des sérieux efforts faits par son gouvernement pour éviter tout conflit armé avec l'autre puissance belligérale. Il est donc de toute nécessité que les Etats même non animés de tendances agressives soient en possession d'armements irréprochables, et la direction de l'armée ne pouvait plus longtemps tarder à réclamer les fonds dont elle avait absolument besoin pour mettre le matériel de guerre de

l'armée austro-hongroise à la hauteur de ceux des autres armées étrangères et voisines. Il ne s'agit du reste, en fait, que de combler, en temps utile, les plus grosses lacunes existant dans les armements dans nos armées de terre et de mer, mais non de renforcer leurs effectifs, aussi longtemps du moins que l'augmentation du contingent des recrues n'aura pas été accordée par les deux Parlements. Il n'est donc question, pour le moment, ni de la création d'un 16<sup>e</sup> corps, ni même de l'introduction de mitrailleuses. La réorganisation de l'artillerie paraît être de nouveau ajournée à plus tard.

Il n'y aura donc rien de changé, pour le moment, dans nos institutions militaires. La relation existante entre le budget de la guerre et le budget général (14 %), d'une part, et entre les effectifs de paix et le chiffre de la population (0,77 %), d'autre part, restera la même qu'auparavant et l'on peut dès lors espérer que les nouveaux crédits demandés par le ministre de la guerre seront votés et que la nécessité de renforcer notre force armée finira par être unanimement reconnue<sup>1</sup>.

\* \* \*

D'après le *Pester Lloyd*, journal généralement bien informé en matière militaire, la question des nouveaux armements d'artillerie approche de sa solution complète. Les derniers essais doivent être entrepris très prochainement avec la troupe. L'arsenal d'artillerie a construit, dans ce but, six pièces d'essais, dont chacune diffère des autres par un petit détail de construction spécial. Une batterie a exécuté, au polygone de Steinfeld près de Vienne-Neustadt, des tirs d'essais avec ces nouvelles pièces. On a constaté qu'elles étaient, à tous égards, propres à être mises en service et qu'en particulier toutes les parties de leur mécanisme compliqué, y compris le système de recul sur affût, fonctionnaient d'une manière irréprochable.

Ces six pièces, plus une septième — une pièce Skoda de construction spéciale — vont être maintenant expérimentées avec la troupe. A cet effet, elles seront envoyées tout d'abord à Cracovie, où l'on formera, pour ces sept pièces, une batterie d'essais composée d'officiers, de servants et d'attelages fournis par le 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie de corps. Cette batterie se transportera d'abord au polygone de Hajm'asker près de Veszprim, puis, plus tard, à celui de CErkeny, et elle exécutera, sur chacune de ces deux places, des tirs d'une durée de plusieurs semaines. Les marches, de Cracovie à Hajm'asker et de là à CErkeny, formeront déjà une partie du programme des essais. On a choisi à dessein ces deux places de tir, dont les terrains sont de configuration essentiellement différente, pour que les essais soient aussi concluants que possible.

<sup>1</sup> La Délégation hongroise a effectivement voté le budget, le 6 juin, après de longs débats, y compris les 80 millions de couronnes pour l'armée. (*Note du trad.*)

Après avoir terminé ses tirs à Erkeny, la batterie reviendra à Hajm'asker, pour y exécuter encore des tirs de courte durée, puis elle se dirigera sur Vienne, où elle sera dissoute.

On s'est uniquement proposé, en organisant ces épreuves, de résoudre certaines questions de détail non encore tranchées, telles que le choix de la selette, l'adoption — ou la non adoption — de boucliers, etc., car les points les plus importants que soulevait la question des nouveaux canons de campagne, savoir ceux relatifs à la construction de la bouche, du petit affût, des caissons et des avant-trains et ceux portant sur le choix du matériel de la bouche et des munitions, ont été définitivement résolus depuis un certain temps déjà, en sorte qu'une fois les susdits essais terminés, la fabrication en grand des nouvelles pièces de campagne pourra commencer déjà dans le courant de l'année.

\* \* \*

A la date du 1<sup>er</sup> mai ont été publiées les dispositions organiques concernant le corps des officiers de subsistances, lequel forme maintenant un groupe régulier du corps des officiers de troupe et a pour mission d'organiser le service des subsistances en campagne auprès de la troupe, des institutions et des hauts commandements.

Ce corps comprend les capitaines de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, des premiers-lieutenants, des lieutenants et des officiers-suppléants. En temps de paix, les officiers de subsistances peuvent être employés, dans les garnisons, comme administrateurs ou surveillants des ménages d'officiers ou même, le cas échéant, des sous-officiers.

Les officiers de troupe seront désormais déchargés des susdites fonctions qui leur incombaient jusqu'ici, alors bien même qu'elles ne rentraient en aucune façon dans leurs attributions normales. D'autre part, les officiers de subsistances seront recrutés parmi les éléments les plus capables du corps des sous-officiers depuis longtemps en service et, en première ligne, parmi ceux d'entre ces derniers qui se seront fait remarquer par leurs aptitudes à ce genre de service auprès de la troupe. Ils auront suivi un cours spécial pour officiers de subsistances<sup>1</sup> et subi un examen, ensorte que l'on peut s'attendre à ce qu'ils soient, en campagne comme en temps de paix, absolument à la hauteur de leur tâche.

La principale fonction qui leur incombe est l'exécution du service des approvisionnements, c'est-à-dire du service qui consiste à alimenter et loger la troupe. Déjà plein de responsabilités en temps de paix, ce service acquiert une importance considérable en temps de guerre, puisque c'est de son exécution conscienceuse et prudente que dépend le bien-être de la troupe et

<sup>1</sup> V. livraison de juin 1903, page 496.

qu'une armée où il fonctionne d'une manière défectueuse est vouée d'avance aux pires désastres.

Il est donc naturel qu'au cours théorique pour officiers de subsistances, à Vienne, l'enseignement porte en premier lieu et surtout sur le service complet des approvisionnements, ainsi que sur les services du train d'armée et de la conduite des convois, qui sont en relations intimes avec le premier. On y donne aussi une instruction détaillée sur la mobilisation et le fonctionnement d'un corps d'armée, afin que les futurs officiers de subsistances acquièrent une idée bien nette de la mise en action et de la pénétration réciproque de tous les rouages dont se composent les grands corps de troupes, spécialement en vue de leur alimentation et de leur logement. Parmi les autres branches, enseignées également à fond, figurent, en outre, le service d'administration proprement dit, le service d'intendance des bâtiments militaires, enfin le règlement de service et l'organisation de l'armée en temps de paix et en temps de guerre.

Les sous-officiers proposés comme officiers de subsistances sortiront ainsi de ce cours munis d'un bagage de connaissances théoriques qui leur permettra d'occuper dignement la place qui leur est ouverte dans le corps des officiers de troupe.

Au sujet du mode de recrutement de cette catégorie d'officiers, il est prescrit qu'après avoir suivi avec succès le cours pour officiers de subsistances, les sous-officiers depuis longtemps en service doivent servir pendant une année en qualité d'officiers-suppléants de subsistances, après quoi ils sont promus officiers, s'ils sont reconnus aptes au service de subsistances et moralement qualifiés pour avancer à la charge d'officiers. Leur avancement aux grades plus élevés jusqu'à celui de capitaine a lieu à tour de rôle et selon les principes suivis pour les autres catégories d'officiers. Les anciens officiers actifs de subsistances sont transférés dans le groupe de réserve des officiers de subsistances. Le Ministère de la Guerre pourvoira au remplacement successif des officiers de troupe actuellement chargés du service de subsistances par des officiers de subsistances réguliers.

Les officiers de subsistances reçoivent l'indemnité journalière afférente à leur grade, égale à celle perçue par les autres officiers de troupe. Les officiers-suppléants de subsistances touchent la même solde que les cadets-officiers-suppléants, plus la prime de service des sous-officiers, premier degré. Après leur nomination au grade d'officiers, ils ont droit, comme les aspirants promus officiers de troupe, à une indemnité de vêtement de 240 couronnes.

Ils portent l'uniforme des officiers comptables, mais avec la tunique et la blouse de drap brun foncé et, s'ils sont montés, des pantalons avec garniture de cuir, des bottes et des éperons de dragons. Comme insigne de service, ils portent, de même que les officiers de troupe, l'écharpe jaune soufre.

Notre fantassin porte 100 cartouches dans ses cartouchières pour 120 que portent l'allemand, le russe et le français, et 162 dont l'italien est muni. Depuis longtemps des études sont poursuivies aux fins de remédier à ce désavantage. Leur résultat a inspiré un Projet de modification à l'équipement des troupes d'infanterie et de chasseurs, que le ministre vient d'adresser aux unités en vue d'essais pratiques.

Les modifications projetées répondent à deux ordres d'idées : l'augmentation des cartouches et la simplification de l'équipement.

Le supplément de 20 cartouches sera casé dans le sachet à cartouches qui doit contenir l'approvisionnement en munitions. Il en résultera une augmentation de poids de 0,68 kg. La compensation de cette augmentation, voire même une réduction plus considérable de la charge de l'homme, sera obtenue sur les subsistances et l'habillement.

Actuellement, l'homme porte une ration de vivre moins la graisse et la viande, et trois rations de réserve complètes. A l'avenir, de la première ration, il ne portera que le pain (Zwieback) dans son sac à pain, la conserve de soupe dans son havresac et le tabac dans le sac à pain ou les poches d'habit; des vivres de réserve, il ne portera qu'une seule ration, et d'une seconde, le café, le sucre et le sel ; le tout dans le havresac. Le surplus, emmagasiné dans de grands sacs sera chargé sur les voitures. L'allégement produit par ces mesures atteint 1,5 kg. Les fours de campagne roulants ayant vu accroître leur capacité de production, on peut faire abstraction de la troisième ration de zwieback de réserve. Il est désirable que le soldat ait sur lui, pour les cas imprévus, une ration de réserve au complet; une seconde peut être laissée sur les chars d'approvisionnement; de la troisième, la voiture à munition de la compagnie peut recevoir la conserve de viande. Cette répartition offre le triple avantage de ne pas réduire notre approvisionnement en subsistances, établi sur un pied relativement abondant, de ne pas nous obliger à une augmentation des trains, et de garantir néanmoins à l'homme les vivres nécessaires dans les moments critiques.

Une réduction de charge est obtenue en outre par la suppression des guêtres que le soldat n'emportera plus dans son havresac; il ne les prendra avec lui que s'il doit les chauffer. De même il ne prendra la ceinture de flanelle que pour autant qu'il la revêt; comme les guêtres, elle disparaît du havresac et appartient au train de bagages.

En résumé, nonobstant l'augmentation du poids des munitions de 0,68 kg., il reste une diminution nette de la charge de 1,57 kg. Les commandants d'unité et chefs supérieurs sont d'ailleurs autorisés, dans des circonstances exceptionnelles, à obtenir encore un allégement momentané, en faisant transporter les toiles de tente sur des voitures réquisitionnées.

A noter que les allégements prévus n'entraînent qu'un surcroit de charge de 25 kg. par cheval pour le char de munitions de compagnie. Ce n'est pas

excessif, si l'on songe que ce char est toujours à proximité de la compagnie, à proximité par conséquent de l'aide que peuvent lui fournir les hommes. Le poids des voitures d'approvisionnement atteint 450 kg. par cheval, soit 33 de moins que le char à munitions.

---

### CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

Le colonel Valabregue. — L'ex-colonel Marchand. — L'officier éducateur. — La gendarmerie mobile. — « La marche de l'armée ». — L'indiscipline. — A la Chambre. — Dans les journaux et les revues.

Le jour même où paraissait ma dernière chronique, mes prévisions se trouvaient confirmées. Le *Journal officiel* du 14 mai désignait le colonel Valabregue pour l'emploi de chef de cabinet du ministre de la guerre. On sait que c'est lui qui a organisé les belles manœuvres de 1897, effectuées dans le Nord sous la direction du général de France. C'est lui encore qui a préparé le gros volume de notes critiques sur ces manœuvres dont j'ai parlé en août 1898 (page 493). C'est lui enfin qui, placé il y a deux ans à la tête de l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie de Versailles, y a révolutionné l'instruction technique et introduit l'éducation morale. Rappellerai-je encore qu'il a été, il y a deux ans, le collaborateur de M. Maurice Berteaux, lorsque celui-ci fut chargé alors, comme il l'est aujourd'hui, du rapport sur le budget de la guerre ?

C'est un officier de haute valeur, actif, intelligent, énergique. J'avoue que, sur bien des points, je suis en complet désaccord avec lui : je désapprouve les idées qu'il a sur l'avancement ; je ne goûte qu'à moitié le dessein qu'il poursuit de supprimer, en temps de paix, l'artillerie de corps, pour ne plus laisser subsister que les régiments divisionnaires, sauf à modifier cette organisation au moment de la mobilisation. Malgré ces dissensiments et quelques autres, je ne puis que féliciter le ministre de son choix.

\* \* \*

Je ne puis, par contre, regretter bien vivement qu'il ait laissé partir le colonel Marchand, encore que j'eusse aimé qu'on témoignât plus d'égards à un officier. Mais celui-ci, je le répète, avait gâté ses affaires par son attitude. Il a cherché à les rétablir en publiant, dans le *Temps*, une grande lettre d'explications où ses amis ont reconnu leur style plus que le sien, et

qui ne laisse pas de remuer ceux qui la lisent dans un esprit d'impartialité.

Le héros de Fachoda n'a pas été toujours aussi bien inspiré que dans ce plaidoyer. Dans une interview publiée par le *Figaro*, il a exposé des idées quelque peu surprenantes et lâché des aphorismes d'une forme... singulière. L'armée, d'après lui, par exemple, « est une force aveugle et obéissante, condamnée au silence et à l'immobilité. » D'après lui, encore, « le Français aime le commandement. Or, l'armée est organisée en contradiction avec cette tendance de la race, » puisque nombreux sont ceux qui y obéissent, et rares, au contraire, ceux qui commandent. Il faudrait s'arranger de façon à inverser la proportion.

M. Jean Marchand demande le service de quinze mois. Il propose de remplacer les inspections par des banquets où (car je ne suis pas sûr d'avoir bien compris) d'ajouter aux inspections des banquets où les officiers trinqueraienr avec leurs soldats. On s'acheminerait donc à la camaraderie de combat par la fraternité de ripaille.

Toutes ces vues n'ont rien de véritablement génial. Mais je dois avouer que j'ai été abasourdi d'apprendre que, quand son régiment fut interné à Pékin, il ne put le tenir en mains. « Mes hommes devinrent intractables ! Fautes sur fautes ! Le conseil de guerre avait de l'ouvrage, je vous en réponds ! » Il fallut se retrouver en pleine effervescence pour que les choses rentrassent dans l'ordre. « Ces mauvaises têtes, dont une cinquantaine au moins étaient en prévention de conseil de guerre à Pékin, s'assagirent comme par miracle. » Eh ! quoi ? Voici des soldats qui ont à leur tête un chef qui est quelqu'un, un chef qui a donné des preuves d'énergie, un chef qui n'a pas « froid aux yeux. » Et ce chef n'a pas su prendre assez d'ascendant sur eux pour obtenir leur obéissance! D'autres corps étaient à la même époque à Pékin, et, dans ces corps, la discipline était observée, pourtant!

Qu'est-ce à dire, sinon que le colonel Marchand, bon pour le service de guerre, ne se sentait pas capable de faire le métier terre à terre du temps de paix... (d'ailleurs, il ne s'en cache pas: « ...il était évident qu'on voulait me soustraire à l'action... faire de moi un militaire de garnison... Je n'aurais pu me faire à cette vie »...) : qu'il n'avait pas les qualités nécessaires pour maintenir sa troupe dans le devoir, quand ce devoir ne consistait pas à cogner ; qu'enfin il paraissait être de la vieille école, de celle des Montluc, plutôt que de l'école actuelle de l'officier éducateur.

\* \* \*

Est-il bien exact de prétendre, d'ailleurs, qu'on se préoccupe vraiment de l'éducation dans l'armée ? Je n'ignore pas qu'on l'affirme. On encourage certaines des personnes qui s'en occupent, un George Duruy, un général

Liautey, un colonel Ebener, un commandant Coste. Et après ? Quand on a félicité quelques personnalités, on juge que c'est assez, et on se désintéresse de l'œuvre.

Et ce qui montre bien qu'on n'en a cure, ce qui montre bien ce qu'il y a d'artificiel dans la théorie en vertu de laquelle il faut avoir vécu dans la chambrée pour devenir un chef par la connaissance de ce que sont les hommes, ce qui montre bien qu'on n'attache pas d'importance réelle à cette théorie, c'est que les « dispensés », les jeunes gens qu'on élève à la brochette pour en faire des officiers de réserve, c'est-à-dire non point des *instructeurs*, mais des conducteurs d'hommes, à ceux-là on enseigne bien le métier d'instructeurs, mais on a soin de ne pas les mettre en contact avec ces hommes qu'ils seront chargés de mener sur les champs de bataille. Ils forment des pelotons à part, logés dans des casernements séparés, et on fait tout pour qu'ils se considèrent comme pétris d'une autre argile que le commun de la troupe. Et cela, à l'heure où on ne cesse de parler de l'égalité, où on a plein la bouche de la fusion nécessaire entre l'armée et la nation ! C'est cette heure précisément qu'on choisit pour essayer de constituer une caste !

Et il y a encore d'autres catégories de privilégiés.

Voici un ancien Polytechnicien, un ancien élève de l'Ecole centrale. Ils sont d'emblée nommés sous-lieutenants, étant censés avoir appris à l'Ecole la technique du métier d'officier. Il leur reste à en apprendre la pratique. — Ils vont donc, pensez-vous, être mêlés à la troupe : on va les appeler à la manier. — Erreur ! On les confie à un capitaine qui leur fait dégoiser de la théorie (je ne dis pas réciter, puisqu'on ne la récite plus) ; il leur enseigne comment on enseigne. Il les prépare en chambre, quelquefois sur le terrain, mais jamais en les plaçant au cœur même de la réalité, à remplir leurs fonctions de conducteurs d'hommes et surtout les fonctions d'instructeurs. N'est-ce pas un contresens ? Et ces faits ne confirment-ils pas, si la chose avait besoin de confirmation, que les lèvres prononcent beaucoup de mots dont le cerveau ne comprend pas la portée.

S'il en fallait administrer un nouvel exemple, c'est au colonel Valabrègue que je demanderais de nous le fournir.

Quand il prit le commandement de l'Ecole de Versailles, il rappela aux lieutenants chefs de brigade qu'un chef doit être en communion d'esprit avec ses subordonnés, et il insista sur la nécessité d'établir cette entente. A quelque temps de là, causant avec ses lieutenants, il leur demanda s'ils s'occupaient de cette partie de leur programme. — Oh ! oui, lui fut-il répondu. Nous recommandons bien à nos élèves d'entrer en relations intimes et affectueuses avec leurs hommes, de les questionner sur leur passé, de s'intéresser à leurs familles... — Parfait ! Eh bien, connaissez-vous l'élève un tel de votre brigade ? Pouvez-vous me dire de quel pays il est ? A quelle

classe sociale il appartient ? Quelles études il a faites ? S'il a jamais été malade ? S'il a des aptitudes particulières ?

Et sinon tous les lieutenants interrogés, du moins plus d'un dut avouer qu'il n'avait pas fait cette petite enquête, ne croyant pas qu'il fût utile de se comporter avec ses subordonnés, à lui, comme il leur avait dit qu'il fallait qu'ils se comportassent à l'égard de leurs subordonnés, à eux<sup>1</sup>. *Sic vos non vobis !*

Jamais on n'a célébré plus pompeusement l'union de l'armée avec la nation. Eh bien, on me citait récemment ce fait.

Un officier supérieur en retraite, appartenant à la réserve de l'armée active, est « délégué cantonal, » c'est-à-dire chargé de la surveillance des écoles primaires de son quartier. La municipalité lui offre la présidence de la distribution des prix dans une de ces écoles. Il se dit que l'occasion est bonne pour un militaire de se montrer en militaire aux ouvriers de Paris et de leur prouver que c'est un ancien officier qui consacre les loisirs de sa retraite à s'occuper de l'instruction du peuple. Il pense que son uniforme donnera plus de poids aux paroles patriotiques et républicaines qu'il compte prononcer. Il sollicite donc l'autorisation de se mettre en tenue. Le gouverneur militaire de Paris refuse, — c'était alors le général Faure-Biguet — disant que c'est au délégué cantonal qu'on a offert la place d'honneur à la distribution des prix, non à l'officier. Cette réponse, il me semble que c'eût été à la municipalité de la formuler, et que l'autorité militaire, elle, au contraire, aurait dû se déclarer enchantée de l'honneur qui était fait à l'armée et de l'éclat que l'armée eût pu jeter sur la solennité.

\* \* \*

On songe à reformer un corps de gendarmerie mobile pour les cas de grèves ou d'événements de nature à provoquer un grand déploiement de force publique. Ce corps existait après la Commune, sous M. Thiers, je crois, ou sous le maréchal de Mac-Mahon. Il a été licencié, de sorte que, maintenant, lorsqu'on a besoin de réunir beaucoup de gendarmes sur un point donné, on les prend un peu partout, au risque d'affaiblir par ces prélevements les détachements disséminés dans la campagne, ce qui rend pour ceux qui restent le service pénible et parfois impossible, ce qui enlève de la sécurité au pays, ce qui coûte cher enfin, parce que l'Etat est obligé de verser de fortes indemnités de rassemblement à ces gendarmes éloignés de leurs familles.

Ceci n'arrivera plus avec un corps composé de célibataires : ceux-ci,

<sup>1</sup> Je dois convenir qu'il faut agir avec ses subordonnés selon les circonstances. On ne traite pas un sous-officier élève-officier de la même façon qu'un homme de re-crue. Ceci dit, la remarque n'en subsiste pas moins.

d'autre part, pourront être stylés au métier particulier qui leur est dévolu. Ce seront des professionnels de l'émeute... à réprimer.

Il est question de créer quatre groupes de gendarmerie mobile: un serait à Paris, un, à Lyon; les deux autres, je ne sais pas où. On a parlé de Nantes, de Bordeaux, de Toulouse, de Bourges.

\* \* \*

J'ai dit, le mois dernier, qu'il fallait attribuer à des causes politiques, à des « raisons d'Etat! » les facilités surprenantes accordées pour l'organisation d'une sorte de « course au clocher » militaire, épreuve sportive, dont, « au point de vue professionnel, la nécessité ne se faisait pas impérieusement sentir. »

A la suite de ce vaste... pouff, qui a entraîné mort d'hommes et... le reste, tout le monde est tombé d'accord sur le caractère de l'affaire. Le ministre a déclaré qu'il regrettait les conséquences de l'autorisation qu'il avait donnée, et, faisant amende honorable, il a ajouté qu'il était le premier à se blâmer de l'avoir accordée. Il a d'ailleurs plaidé les circonstances atténuantes, disant qu'il ne lui avait pas semblé qu'il y eût de différence sensible entre cette « marche de l'armée » et les courses de chevaux, auxquels les officiers prennent part et qui ne sont pas sans entraîner, elles aussi, des accidents graves. Il a dit encore qu'il ne laissera plus se renouveler la « fête macabre » qui a eu lieu.

N'est-ce pas un peu bien tard pour reconnaître que l'armée a joué là un triste rôle, depuis les généraux et chefs de corps qui ont fourni des interviews, alors qu'il leur est défendu de rien publier, jusqu'aux officiers qui ont été employés à l'organisation de ce spectacle mal organisé, jusqu'aux militaires qui y ont pris part, comme concurrents ? La discipline, la tenue, le prestige de l'uniforme, la subordination, ont passé là d'assez mauvais moments.

N'insistons pas : le 29 mai, jour où a eu lieu cette lamentable exhibition, était le quatrième anniversaire de l'avènement du général André au ministère de la guerre. On eût souhaité que la célébration de cette date se fit autrement.

\* \* \*

Il n'est pas moins regrettable que le Conseil de guerre d'Orléans ait cru devoir acquitter les officiers de Ploermel qui, commandés pour aller assurer une opération de police — le mot est de M. de Voguë, — se sont dérobés à l'accomplissement de ce devoir, en prenant pour prétexte que les formalités exigées par une vieille loi de la première République n'avaient point été observées. Il est impossible de savoir à quels mobiles ont obéi les juges en prononçant leur sentence, et il n'est point permis de sonder les cœurs : tout au plus peut-on supposer que, s'il se fût agi de marcher contre des grévistes

au lieu de à participer à une expulsion de congréganistes, le verdict eût été différent.

Quoi qu'il en soit, il conduit droit à l'anarchie, ainsi que le fait remarquer un journal des plus modérés, le *Temps*. Les *Débats*, qui sont réactionnaires, expriment le même avis. Il semble qu'il ne puisse y avoir, sur ce point, qu'une opinion.

Mais je voudrais prendre la question de plus haut.

L'armée a pour objet la défense du pays contre des étrangers armés : elle est soumise à des règles analogues à celles du duel, sauf que, au lieu d'opérer en « champs clos », c'est sur les champs de bataille qu'elle agit. L'employer à la répression de soulèvements populaires, à des arrestations d'ennemis « intérieurs, » c'est la détourner de son rôle véritable et principal. Il est désolant qu'on oblige des hommes qui servent par patriotisme à accomplir des actes que leur conscience réprouve et de les placer dans l'obligation de renoncer à ce qui est l'essentiel de leur profession parce que ce qui n'en est que l'accessoire révolte leurs sentiments intimes. Il faudrait que la gendarmerie fût suffisante pour les besognes autres que la guerre, et que l'armée ne fût appelée à prendre part à ces besognes qu'en fournissant des volontaires. Même pour les expéditions coloniales — qui, pourtant, sont quelque chose de militaire, — on ne prend guère que des soldats qui s'offrent de leur plein gré.

Je vois bien qu'il y aurait de graves inconvénients à procéder pareillement pour intervenir dans une grève ou une expulsion de religieux. Mais il y en a de gros aussi à assimiler ces opérations à des actes de guerre et à imposer la discipline dans ces cas-là comme dans ceux-ci. On comprend très bien qu'on exige l'obéissance passive lorsqu'on se trouve en présence d'un ennemi. Il semble que, en temps de paix, on puisse raisonner et ne disposer de soi qu'à bon escient. La première République l'avait compris et admis : elle avait pris des précautions déterminées au sujet de l'intervention des troupes dans les guerres civiles.

Ces précautions, les intéressés sont fondés à vouloir en bénéficier. On serait criminel en tirant sur la foule, par exemple, sans avoir fait, dans les formes spécifiées par la loi les sommations qu'elle enjoint de faire. Mais il doit être entendu que tout officier, dès qu'il accepte ses galons, se sait exposé à marcher contre la population, moyennant que les formalités requises soient remplies. C'est à lui de voir s'il veut rester dans une profession qui le met sous le coup d'une éventualité pareille. Il peut comparer les chances qu'il a de se battre à celles qu'il a d'être appelé à agir contre sa conscience ; il peut estimer que, si faibles ces dernières soient-elles, mieux vaut y échapper. Dès lors, il a la ressource de donner sa démission. Mais tant qu'il reste au service, il est tenu d'obéir aux ordres qu'il reçoit.

Il n'y a qu'une exception, c'est celle qui est explicitement contenue dans

les lois. Un officier qui aura refusé de commander le feu à sa troupe sur des grévistes, parce que les sommations légales n'auront pas été faites, cet officier-là me paraît, à moi, irréprochable. Mais, si ses chefs lui disent simplement de cerner une maison, d'éloigner des curieux, de faire la haie, d'escorter des prisonniers, etc., il n'a qu'à obéir.

Dans l'espèce, des troupes avaient été désignées pour se rendre à un endroit où il se pouvait qu'elles eussent à agir. Leur devoir était de s'y rendre. Quant à leur entrée en action, elle était subordonnée à la présentation de réquisitions écrites.

Encore serais-je tenté de dire que, ces réquisitions, le chef de la troupe a à en exiger la production, mais qu'il n'y a pas lieu de les communiquer à ses subordonnés, chacun de ceux-ci, quel que fût son grade, étant tenu de se conformer aux commandements de ce chef.

Certes, il peut y avoir conflit. Le devoir militaire et le devoir civique risquent de tirer l'un à hue, l'autre à dia. Mais alors les intéressés se décident à leurs risques et périls. S'ils sont assurés d'un acquittement, leur dérobade est un acte sans grandeur. S'ils vont à une condamnation certaine, leur refus de marcher les honore, si coupable soit-il. J'ai déjà critiqué bien des fois la théorie simpliste en vertu de laquelle le devoir du militaire, comme celle du prêtre, est absolu. C'est en rabaisser singulièrement la conception. Non : devant l'officier qui a une âme un peu fortement trempée et une intelligence ouverte, bien des cas de conscience se présentent qui ne laissent pas d'être complexes et embarrassants. Mais j'avoue que, dans l'espèce, il a fallu bien de la subtilité et une certaine fausseté de jugement aux officiers de Ploermel pour biaiser, comme ils l'ont fait, avec leur devoir. Ils ont bel et bien commis un acte d'indiscipline inexcusable, quoique moins inexcusable peut-être que leur acquittement.

\* \* \*

La Chambre a enfin abordé la discussion de la loi de deux ans. Ce débat n'a pas eu beaucoup d'ampleur. Il ne s'est révélé à la tribune aucun argument ni aucun talent nouveau. Les questions essentielles n'ont même pas été abordées. On a entendu dire : « Moi, j'ai vu ceci... Dans mon régiment, on faisait cela... Il y a eu des exemples de... » Mais il ne m'a pas semblé qu'on eût dégagé ce que j'appellerais volontiers la philosophie de la réforme. On l'a prise par ses petits côtés, non par ce qui en est l'essence même. D'ailleurs, je l'ai dit maintes fois, la loi est mal venue. Je ne nie pas qu'elle constitue un progrès, mais je regrette presque qu'elle constitue un progrès, par ce qu'elle contient en germe des raisons de souhaiter une autre loi qui soit meilleure encore.

Dire que six fois huit font quarante-six, c'est plus vrai, si vous le voulez, que de dire qu'ils font quarante-cinq. Mais ce n'est tout de même pas vrai.

Et on peut se demander s'il faut se contenter de se rapprocher de la vérité au lieu de l'atteindre. Tout ou rien! J'ai assez souvent exposé mes idées sur ce point pour juger inutile d'y revenir.

Quant à l'affaire Dreyfus et à l'arrestation de M. l'officier d'administration Dautriche, je me réserve, au contraire, d'y revenir.

\* \* \*

Deux journaux — et non des moindres, — par la plume d'écrivains militaires qui sont particulièrement estimés, s'obstinent à soutenir que les Russes vont de triomphe en triomphe, et les Japonais, de défaite en défaite. Ou, si ce n'est pas tout à fait cela, de peu s'en faut. De la part d'un théoricien comme M. Charles Malo, des *Débats*, de la part d'un fin psychologue comme le romancier délicat qui signe G. Bernet, dans le *Temps*, (mieux vaudrait sans doute : G. E. T. Bernet) mais qui signe autrement dans la *Revue des Deux mondes*, de la part de tous les deux, cette persistance cause beaucoup de surprise dans les milieux militaires. On en est à se demander si elle n'est pas inspirée à ces esprits généreux par le mouvement de « lâchage » qui s'opère dans la nation. Il est évident, en effet, que l'attachement manifesté au début pour la Russie tend à diminuer depuis les revers de nos alliés. Ce n'est pas très beau, sans doute, mais c'est bien humain, comme on dit.

...Un périodique d'une nature toute spéciale, les *Cahiers de la Quinzaine*, vient de publier un recueil de contes tout à fait remarquable : *Jean des Brebis* (ou *Le Livre de la Misère*), par M. Emile Moselly dont j'ai l'an dernier (page 81) signalé un court roman militaire, d'une touche délicate et d'un sentiment exquis : *L'Aube fraternelle*.

Ici, il y a encore deux peintures discrètes et nuancées, sobres et exactes, de la vie de caserne. C'est *La mort du bouif* et *Cricri*.

Le *Journal des sciences militaires* a publié une solide, je devrais dire une massive monographie de la campagne de 1741-1743 dans la Haute-Autriche et en Bavière. Je viens d'en recevoir le tirage à part, sous ce titre : *La guerre de la succession d'Autriche* (1740-1748), par le major Z. Il suffit d'en lire la première phrase pour deviner qui se cache sous cette initiale. C'est, en tous cas, un auteur consciencieux, grand fouilleur d'archives étrangères et historien... impitoyable!

